

***DELEGATION DE M. Alexis BANAYAN***

**D -20080160**

**Installation Classée pour la Protection de l' Environnement.  
Demande d' Autorisation d' exploiter un centre de transit de  
véhicules hors d' usage. Société Sud-Ouest Automobile 33 Le  
Bouscat. Avis.**

Monsieur Alexis BANAYAN, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

La société Sud-Ouest Automobile 33, exploite depuis 1987 un centre de transit de véhicules hors d'usage – 20 rue Baudin au Bouscat.

Cette activité relève du régime de l'autorisation préfectorale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 286 – dépôt et récupération de déchets métalliques).

Il s'agit donc d'une demande de régularisation administrative, consécutive à l'obligation récente d'agrément imposé aux professionnels exerçant l'activité de traitement de véhicules hors d'usage.

En effet, la société Sud-Ouest Automobile 33 est conventionnée par les compagnies d'assurances pour reprendre des véhicules accidentés classés « irréparables ».

Dès lors, l'activité exercée consiste à vidanger les véhicules de leurs différents fluides, certaines pièces détachées sont récupérées pour une revente directe aux particuliers et les véhicules sont ensuite repris par un démolisseur agréé.

Une dizaine de véhicules sont ainsi traités chaque mois.

La parcelle de terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> est majoritairement bâtie. Les opérations de parcage de véhicules, démontage, stockage de pièces détachées et déchets, sont effectuées dans différents bâtiments dont les sols sont étanches. Les déchets sont éliminés dans des filières spécialisées.

L'activité s'exerce sur la commune du Bouscat en zone urbaine, à une centaine de mètres du boulevard Godard, le rayon d'enquête étant de 500 mètres, la Ville de Bordeaux est concernée et l'avis du conseil municipal est requis.

Cet établissement qui fonctionne depuis 20 ans, ne présente pas d'impact sur le territoire bordelais.

A signaler tout de même qu'une aire stabilisée non couverte qui devrait faire l'objet de travaux de décaissement et d'étanchéité, est imprégnée de plomb en quantité significative. Ce dernier point nécessite un examen attentif du service d'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir formuler un AVIS FAVORABLE sur le présent dossier, assorti de la réserve précédente concernant la problématique plomb.

**M. BANAYAN.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une demande de régularisation concernant la société Sud-Ouest Automobile située au Bouscat, qui exerce l'activité de traitement des véhicules hors d'usage.

Il faut signaler tout de même qu'une aire stabilisée non couverte qui devrait faire l'objet de travaux de décaissement et d'étanchéité est imprégnée de plomb en quantité significative.

Ce dernier point nécessite donc un examen attentif du service d'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Sous cette réserve je vous demande d'émettre un avis favorable.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de difficultés ?

(Aucune)

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, comme je l'avais fait en début de séance, mais puisque ceci est revenu à plusieurs reprises au fil de nos débats, je voudrais, bien entendu, au nom du Conseil Municipal unanime, si j'ai bien compris, et en mon nom personnel, exprimer ma reconnaissance à nos collègues qui ont travaillé avec nous pendant ces 7 années et qui aujourd'hui se préparent à nous quitter, à ne pas siéger à nouveau dans ce Conseil Municipal.

Cet hommage s'appliquera plus particulièrement aux trois derniers qui viennent de s'exprimer, à M. Henri PONS qui dans un secteur très difficile a su maintenir à la fois le respect des règles qui s'imposent dans l'occupation du domaine public, et en même temps la compréhension vis-à-vis de tous ceux qui interviennent.

Mme MOULIN-BOUDARD s'est consacrée à sa tâche avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de compétence. Nous savons toute la part qu'elle a prise dans notre classement au titre du Patrimoine de l'UNESCO. Je crois que cette seule raison justifie l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui.

Je voudrais également adresser mes félicitations et mes remerciements à Alexis BANAYAN et à tous les collègues qui ne se sont pas exprimés aujourd'hui compte tenu de l'ordre du jour qui méritent de notre part et de la part de la population bordelaise surtout, le même hommage.

Je crois que l'on peut collectivement les applaudir. J'aurai une mention particulière pour quelqu'un qui n'a pas pris la parole aujourd'hui mais qui a joué dans cette équipe et dans ce Conseil Municipal depuis des décennies un rôle particulièrement éminent, je veux parler du Sénateur Jacques VALADE qui, dans ses fonctions successives et tout particulièrement à mes côtés, a été un collègue précieux, toujours compétent, toujours attentif aux souhaits de la population bordelaise, de cette ville qu'il connaît bien.

Je pense que notre hommage s'adresse tout particulièrement à lui aujourd'hui.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

A la CUB on appelait ça « les dinosaures ». J'ai trouvé que c'était un peu léger comme expression...

Nous avons encore trois dossiers à voir.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**